Commission canadienne des grains | Canadian Grain Commission

États prospectifs des résultats d'exploitation (non vérifiés)

Canada

Déclaration de responsabilité de la direction
Commission canadienne des grains

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, notamment du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Les états financiers sont fondés sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 30 novembre 2010 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et priorités.

Les résultats réels des exercices visés dans l'information financière d'accompagnement varient par rapport à l'information présentée, et les écarts peuvent être importants.

Les états financiers prospectifs de la Commission canadienne des grains ont été examinés par le comité de vérification de l'organisme; cependant, ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Cheryl Blahey, CMA
Chef de la direction financière
Winnipeg, Canada

Elwin Hermanson
Administrateur général
Winnipeg, Canada

Commission canadienne des grains
États prospectifs des résultats d'exploitation (non vérifiés)
(en milliers de dollars)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars

	Assurance de la qualité	Assurance de la quantité	Recherche sur la qualité des grains	Protection des producteurs	Services internes	2011-2012 Total	2010-2011 Total
Droits	21,261	8,513		319	7,090	37,183	39,532
Crédits	14,332	2,975	10,039	2,637	5,669	35,652	31,921
Revenus totaux	**35,593**	**11,488**	**10,039**	**2,956**	**12,759**	**72,835**	**71,453**
Salaires	33,393	10,188	8,010	3,084	10,180	64,854	64,067
Loyer	2,104	642	504	194	641	4,086	4,036
Déplacements	1,875	572	450	173	571	3,641	3,597
Réparations et approvisionnement	1,713	523	411	158	522	3,327	3,287
Amortissement	1,303	397	312	120	397	2,530	2,499
Services professionnels et spéciaux	1,253	382	301	116	382	2,434	2,404
Communications	688	210	165	64	210	1,336	1,320
Autres	175	53	42	16	53	343	336
Dépenses totales	**42,506**	**12,970**	**10,193**	**3,925**	**12,956**	**82,550**	**81,547**
Manque à gagner exigeant l'accès à l'excédent accumulé	**(6,913)**	**(1,482)**	**(154)**	**(969)**	**(197)**	**(9,715)**	**(10,093)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers prospectifs.

Notes afférentes aux états financiers prospectifs (non vérifiés)

1. MANDAT ET OBJECTIFS

Le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains [« CCG », le « Fonds renouvelable » ou le « Fonds »] détient ses pouvoirs en vertu de la *Loi sur les grains du Canada* [« LGC »]. Aux termes de la Loi, la CCG a le mandat d'établir et de maintenir des normes visant la qualité du grain canadien et de réglementer la manutention du grain au Canada dans l'intérêt des producteurs, ainsi que d'assurer l'approvisionnement en denrées fiables du marché intérieur et des marchés à l'exportation.

2. HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Les états financiers prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans du ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et priorité.

Les principales hypothèses utilisées sont :

(a) Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'an dernier.
(b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont estimés à la lumière de l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.
(c) L'information prévue pour 2011-2012 est fondée sur les pouvoirs conférés à la CCG dans le budget 2010.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 30 novembre 2010.

3. VARIATION ET ÉVOLUTION DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2010-2011 et pour 2011-2012, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de ces états financiers, la CCG a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre les états financiers prospectifs et les états financiers historiques sont notamment :

(a) En ce qui concerne le volume de grain, la conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes débiteurs.

(b) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard dans le courant de l'exercice.

(c) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations (installations et matériel) peuvent influer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, la CCG ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits alloués ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires des dépenses ultérieurs.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers prospectifs ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public à l'exception des congés annuels et des indemnités de cessation d'emploi, qui sont fondés sur les estimations par la direction des passifs plutôt que sur des évaluations actuarielles.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires continus reçus au titre des charges liées à la nomination des commissaires adjoints par le gouverneur en conseil et les dépenses du Laboratoire de recherches sur les grains ont été consignés comme produits du Fonds renouvelable. Les opérations touchant les crédits parlementaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Les états financiers prospectifs sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. C'est donc dire que les postes consignés dans l'état des résultats prospectif et dans l'état de la situation financière prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux crédits parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

Revenus

Revenus – Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les revenus provenant de frais de service sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les produits qui ont été reçus mais qui ne sont pas encore touchés sont présentés à titre de produits reportés. Les produits reportés sont touchés essentiellement sous forme de droits exigés pour les licences qui sont octroyées pour une période de 12 mois.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Charges

Charges – Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de congé annuel et les congés compensatoires sont portés aux dépenses au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leur contrat de travail.

Prestations futures des employés

- Indemnités de départ : Les employés accumulent des indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service au gouvernement du Canada, comme il est stipulé dans leurs conventions collectives.
- Régime de pension : Les employés de la CCG sont protégés en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*. La participation du gouvernement du Canada au coût du régime de retraite est comprise dans le montant imputé au Fonds renouvelable à titre d'avantages sociaux. Les prestations de retraite sont versées à même le Compte de pension de retraite de la fonction publique et le Compte de prestations de retraite supplémentaires. La législation actuelle n'oblige pas la CCG à verser de cotisations pour toute insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Immobilisations corporelles

Certaines immobilisations qui étaient auparavant détenues par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ont été prises en charge par le Fonds renouvelable le 1er avril 1995. Ces immobilisations ont été considérées comme un capital d'apport et comptabilisées à la valeur comptable nette estimée par l'État. Les immobilisations acquises après le 1er avril 1995 sont constatées au coût. Le produit de la cession d'immobilisations est conservé par le Fonds renouvelable.

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût est de 10 000 $ ou plus sont capitalisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée vie utile estimative, à compter du mois suivant l'acquisition, comme suit :

Matériel scientifique	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel opérationnel	10 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	5 ans (durée du bail)

Congés annuels

Les congés annuels et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés accumulent des avantages selon leurs conditions d'emploi respectives, et ces congés sont comptabilisés à la fin de l'exercice, d'après les dossiers des employés.

Intérêts sur prélèvements

Des intérêts sont imputés au Fonds renouvelable à un taux fixé par le Conseil du Trésor. Les intérêts débiteurs sont calculés tous les mois sur le solde de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds. Le Conseil du Trésor ne paie pas d'intérêts lorsque survient un excédent qui élimine la nécessité d'un prélèvement sur l'autorisation.

Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés et l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants constatés des produits et des charges durant les exercices visés. Les principaux éléments des états financiers qui sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure comprennent les salaires à payer relatifs à des conventions collectives en cours de négociation, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les volumes annuels de grains qui peuvent varier jusqu'à 20 % d'une année à l'autre, ce qui entraîne un financement variable en fonction des recettes, et les obligations à l'égard des indemnités de cessation d'emploi et des congés annuels. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations de la direction font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements doivent être apportés, ces derniers sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

5. AFFECTATION DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La CCG tire son financement d'une combinaison de crédits parlementaires réguliers, de crédits spéciaux et de l'autorisation de dépenser les recettes tirées des frais imposés et d'une marge de crédit renouvelable de 2 millions $. La CCG n'a pas emprunté de sa marge de crédit depuis 2003-2004. Pour répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie céréalière tout en maintenant sa durabilité financière, la CCG examine certaines solutions viables à long terme.

Les éléments comptabilisés dans les états financiers prospectifs d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la CCG pour l'exercice calculés selon le financement public diffèrent des résultats de fonctionnement calculés selon la comptabilité d'exercice. Un rapprochement de ces écarts est présenté tableaux qui suivent.

Autorisations

	Prévisions 2012	**Estimations 2011**
	[en milliers de dollars]	
Autorisations		
Dépenses de programme - crédit 40	35 030	30 924
Transfert du CT - crédit 25		238
Transfert du CT - crédit 30		169
Contributions prévues par la loi		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	622	589
Recettes versées au crédit	42 883	42 530
Accès au surplus du fonds renouvelable	8 500	11 400
Total des autorisations	87 035	85 850

Les autorisations visant les exercices se terminant le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012 comprennent les montants présentés dans le Budget principal des dépenses, et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) devant être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C), et les montants estimés devant être affectés au terme de l'exercice des crédits centraux et d'autres autorisations du Conseil du Trésor.

Dans le Budget 2010, on fait état de l'utilisation de 8,5 millions de dollars, notamment l'excédent accumulé par la CCG en 2011-2012. Ce montant a été inclus dans les dépenses prévues. La CCG compte demander l'autorisation d'utiliser ces fonds à l'automne 2011.

Rapprochement entre le total des charges et des autorisations

	Prévisions 2012	Estimations 2011
	[en milliers de dollars]	
Total des charges (méthode de comptabilité d'exercice)	**82 550**	**81 547**
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 584	2 499
Augmentation des avantages sociaux futurs	1 300	2 625
	3 884	5 124
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 550	2 504
Avantages sociaux futurs	1 000	1 000
	2 550	3 504
Total des charges (méthode de la comptabilité de trésorerie)	**81 216**	**79 927**
Autres ajustements		
Fonds renouvelable –excédent inutilisé prévu	-	2 912
Écart entre la limite d'autorisation des recettes disponibles et les recettes projetées	5 819	2 998
Ressources inutilisées prévues pour l'exercice	-	13
Total des autorisations	**87 035**	**85 850**

6. PRESTATION DE DÉPART DES EMPLOYÉS

La CCG offre à ses employés des indemnités de cessation d'emploi selon l'admissibilité, les années de service et le salaire en fin de carrière. Ces indemnités sont actuellement capitalisées au moyen d'une charge à payer mensuelle sur les salaires. La CCG calcule l'obligation au titre des indemnités de cessation d'emploi selon un taux estimatif de 2,75 % [2,75 % en 2011]. Les indemnités de cessation d'emploi acquises par les employés avant le 1er avril 1995 sont financées par le Secrétariat du Conseil du Trésor jusqu'au 31 mars 2010. Le 1er avril 2010, cette obligation sera comptabilisée par la CCG sans financement additionnel à recevoir du Secrétariat du Conseil du Trésor pour le Fonds renouvelable.

	Prévisions 2012	Estimations 2011
	[en milliers de dollars]	
Indemnités de cessation d'emploi, début de l'exercice	12 790	10 996
Charge pour l'exercice	1 300	1 325
Ajustement avant les dépenses du 1er avril 1995	-	1 300
Indemnités versées pendant l'année	(1 000)	(831)
Indemnités de cessation d'emploi, fin de l'exercice	13 090	12 790

Les prévisions des sommes ne reflètent pas dans les répercussions potentielles des changements aux conventions collectives.

7. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION

Des contrats de location-exploitation pour des bureaux ont été conclus principalement avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Au cours des cinq prochains exercices, les versements minimaux annuels futurs exigibles en vertu de ces contrats sont estimés comme suit :

		Prévisions [en milliers de dollars]
Exercice se terminant le 31 mars	2012	2 653
	2013	204
	2014	147
	2015	128
	2016	-

Les accords d'occupation ne sont pas reflétés au-delà de leurs dates d'expiration actuelles.

8. PASSIFS ÉVENTUELS

Des réclamations ont été présentées à la CCG dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que ces réclamations sont non fondées. L'issue de ces actions en justice ne peut être déterminée à l'heure actuelle et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les présents états financiers à cet égard.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La CCG est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La CCG conclut avec ces entités des opérations dans des conditions de pleine concurrence et selon des conditions commerciales normales, dans le cours normal de ses activités.

Services fournis par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCG a payé un loyer et certains services professionnels à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux. Des cotisations patronales au régime d'assurance-maladie et aux régimes d'avantages sociaux ont également été versées par des ministères ou payées à des ministères. Les services importants ont été comptabilisés dans l'état des résultats de fonctionnement de la CCG, comme suit

	Prévisions 2012	Estimations 2011
	[en milliers de dollars]	
Cotisations patronales aux régimes d'avantages sociaux	13 776	12 793
Loyers	4 319	4 011
Services professionnels et spéciaux		
Services de vérification et de comptabilité	366	359
Services-conseils	366	359
Services juridiques	347	340
Services de traduction	341	334
Autres	418	388
	19 933	18 584

10. ASSURANCE

Conformément à la politique du gouvernement sur l'autoassurance, la CCG ne détient pas de police d'assurance.

11. IMPÔT SUR LE REVENU

La CCG n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.